



**COUR D'APPEL DE PARIS
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'EVRY**

PARQUET DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

6 septembre 2016

Communiqué de presse

Le 6 septembre 2016 à 02 heures 19, l'intervention des sapeurs pompiers était requise au 42 rue du général Leclerc à Forges les Bains (91) par un riverain qui constatait la propagation d'un incendie sur la toiture d'un centre d'accueil pour migrants situé sur cette commune.

Après plusieurs heures d'intervention pendant la nuit, les sapeurs pompiers parvenaient à circonscrire le feu qui s'était propagé sur le bâtiment principal. Il apparaissait en outre que le centre d'accueil était composé de plusieurs bâtiments représentant une surface totale de 3866 m² et que l'un de ces bâtiments avait déjà fait l'objet de dégradations importantes dans la nuit du 3 au 4 septembre 2016, une inondation volontaire des locaux ayant entraîné un effondrement d'une partie du plafond du rez de chaussée. Suite à ces dégradations, une plainte avait été déposée par la société Emmaüs Solidarité, le 5 septembre, dans les locaux de la gendarmerie de Limours.

Le site, propriété de la Mairie de Paris, était destiné, dans le cadre d'une convention passé avec Emmaüs Solidarité, à accueillir des migrants de nationalités afghane, érythréenne, éthiopienne et soudanaise.

Le premier bâtiment, dégradé par l'inondation, était destiné à accueillir

prochainement 91 migrants. Il était ensuite prévu un accueil d'autres migrants au sein du bâtiment principal incendié, à partir de janvier 2017, à l'issue d'une seconde phase de travaux.

Dans la soirée du 5 septembre, à l'issue d'une réunion en mairie, une centaine de personnes se sont regroupées devant la Mairie de Forges les Bains afin de manifester leur opposition à l'ouverture du centre d'accueil pour migrants. L'intervention rapide des gendarmes sur les lieux permettait de rétablir l'ordre public en fin de soirée.

Ce jour, le parquet a ouvert une enquête confiée à la brigade de recherches de la compagnie de gendarmerie de PALAISEAU sur les faits de destruction volontaire de bien d'autrui par un moyen dangereux pour les personnes. La Mairie de Paris a déposé plainte.

Les enquêteurs procèdent actuellement au recueil des témoignages et aux constatations techniques pour déterminer l'origine de l'incendie. Une expertise va également être diligentée.

Éric LALLEMENT
Procureur de la République